

# Le Montvilliers Jogging et

## PatRun Organisation

vous proposent  
avec la collaboration de la ville de Montvilliers  
et l'office municipal des sports

# Les 6 Heures de Montvilliers

Course pédestre à allure libre  
sur un circuit de 1.200 km en plein cœur de la ville

- Samedi 6 juillet 2013  
de 10h à 16h
- Départ: Cour Saint Philibert

## Edition: 1

Epreuve individuelle de 6 heures  
Epreuve par équipe en relais: Equipe de 3



## REGLEMENT

**COMPETITION:** Ouverte aux femmes et aux hommes de plus de 18 ans, allure libre, aucune qualification exigée.

**2 FORMULES:** 6 heures en individuels ou en équipes de relais composées de 3 athlètes (femme, homme, mixte) un seul classement. Changement de relais suivant convenance dans une zone prévue à cet effet (minimum 1 tour de circuit).

**CIRCUIT:** En ville sur route goudronnée, boucle de 1200 mètres, mesuré sur Openrunner.  
Les accompagnateurs à vélo ou autres sont interdits.

**INSCRIPTIONS:** Elles seront clôturées le 29 juin 2013, pas d'inscription sur place le jour de la course.  
Limité à 100 athlètes toutes catégories confondues.

**RETRAIT DES DOSSARDS:** de 8h à 9h30.

**DEPART:** Cour Saint Philibert le 6 juillet 2013 à 10 heures pour les individuels et pour les équipes.

**FIN DE L'EPREUVE:** à 16 heures, arrivée jusqu'à 16 heures 15. Les participants devront terminer le tour entame.

**CLASSEMENTS:** établis au scratch toutes catégories confondues.

**REMISE DES PRIX:** Dans l'heure après l'arrivée.

**RECOMPENSES:** aux 1er Homme, 1ère Femme, 1er de chaque relais

**RAVITAILLEMENT:** Assuré par l'organisation, adapté pour ce genre d'épreuve. Les ravitaillements personnels sont autorisés, un emplacement leur sera réservé.

**ASSURANCE:** Les organisateurs sont couverts par une assurance souscrite à la FSGT. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

**RESPONSABILITE :** L'organisation décline toute responsabilité en cas, d'accident ou de défaillance suite à un mauvais état de santé du participant. D'accident provoqué ou subit consécutif au non-respect du code de la route (respectez et faites respecter le code de la route). Des consignes données par les organisateurs dans le règlement, et lors du briefing ou par le service médical présent sur le parcours. De perte ou de vol d'objets ou de matériel.



MONTVILLIERS  
LE SEL DE VOS PROJETS

